

Destinataires — Directrices, directeurs, mandataires de coopératives.
Dossier suivi par Laurence Mardegan – 04.93.80.99.52 (poste 2)

DOSSIER SPECIAL LA BANQUE POSTALE - LBP ACCESS24 Banque en ligne

Nous avons initié en 2022 la généralisation obligatoire du service de **banque en ligne** de la banque postale : **LBP ACCESS 24**. Aujourd'hui, nous relançons ces dispositions qui devront être achevées au **31 décembre 2023** pour toutes les coopératives adhérentes. N'attendez pas !

Nous vous rappelons également que l'unique interlocuteur pour **toutes** vos démarches auprès de la banque postale est le siège de l'OCCE, nous vous invitons à nous contacter par mail ad06@occe.coop ou par téléphone au 04.93.80.99.52 (Laurence poste 2) et pour les changements de mandataires (Marion poste 3).

LE SERVICE LBP@CCESS PERMET AUX MANDATAIRES :

- ❖ **de suivre les comptes** de la coopérative au jour le jour et de ne faire de paiement qu'à partir de soldes réellement disponibles et **d'éviter ainsi la suspension de délégation** pour cause d'incident bancaire.
- ❖ **NOUVEAU** : d'accéder à la **copie des remises de chèques** déposées en banque pour vérifier les éventuels écarts,
- ❖ de télécharger les relevés de comptes,
- ❖ d'effectuer des paiements par **virements bancaires** à des fournisseurs, à un enseignant au titre d'un remboursement ou d'une régie d'avance avec un plafond de 2000 € par jour,
- ❖ de **commander** les carnets de chèques et enveloppes en ligne,
- ❖ de bénéficier **à terme** d'une carte bleu **VISA PREMIER** lors de la mise en place que nous avons envisagée.

BENEFICIER DU SERVICE BANQUE EN LIGNE :

Il suffit de :

- ❖ Remplir le formulaire dédié en cliquant ici : [inscription à LBP @CCESS](#)
- ❖ Envoyer par mail (ad06@occe.coop) :
⇒ **une pièce d'identité** (recto-verso) ou passeport du **mandataire principal**,

COÛT DU SERVICE :

Le coût privilégié négocié au mieux par nos soins auprès de La Banque Postale pour ce service est de **1,18 euros par mois**. Cette somme sera prélevée directement sur le compte de la coop par la Banque Postale. Ce montant est à porter dans le compte dépenses « **Frais divers : services bancaires,...** » (62700008).

FAUTE D'ACCES AU SERVICE LBP@CCESS24... des coûts en hausse

Depuis le 1^{er} janvier 2023, les coûts de fonctionnement pour les coopératives ne disposant pas du service LBP@CCESS24 ont beaucoup augmenté :

- Commande de carnets de chèques, d'enveloppes : 5€ de frais d'envoi par carnet,
- Duplicata de relevé de compte : 10 € par relevé
- Recherches sur les chèques non débités ou remises de chèques : 20 € par recherche (si l'erreur vient de la coop)

SI LE MANDATAIRE PRINCIPAL DOIT ÊTRE MUTE ou DOIT CHANGER

Si à l'occasion du mouvement 2023, **le mandataire principal doit changer**, il est souhaitable de procéder à l'inscription au service LBP@ CCESS24 au moment du changement de mandataires.